

Conseil métropolitain 16 octobre 2020 :

**Plan de relance économique :  
La Métropole Européenne de Lille amplifie son Fonds de rebond pour  
renforcer son soutien aux acteurs économiques touchés par la crise  
sanitaire**

Dès les premières heures de la crise sanitaire, la Métropole Européenne de Lille (MEL) se mobilise aux côtés des acteurs économiques. Dès mars 2020, elle a pris des mesures d'urgence (14,6 M€) pour préserver la trésorerie des entreprises et réduire au maximum les effets de la crise. Puis, dès la sortie du confinement, elle lance un plan de relance économique massif (66,1M€) pour venir en aide aux acteurs économiques en difficulté et favoriser leur reprise d'activité.

Parmi les mesures mises en place, la MEL crée, pour aider les TPE, commerçants et artisans, une aide concrète et immédiate : le « Fonds de Rebond ». Doté de 20 M€, il est destiné à prendre en charge l'équivalent de 3 mois de loyers à hauteur maximum de 1 500 € et peut aussi être accordé sous la forme d'une aide forfaitaire de solidarité jusqu'à 20 000€ selon le nombre de salariés pour les TPE, commerçants, artisans, agriculteurs, horticulteurs, et professionnels du tourisme.

Ce jour, les élus métropolitains ont voté une amplification de ce Fonds de rebond pour renforcer leur soutien aux acteurs économiques et assurer un maintien durable de l'activité et de l'emploi sur le territoire. Pour s'adapter au plus près des besoins des entreprises, ce fonds s'étend désormais à de nouveaux acteurs économiques, propose des aides financières revues et adaptées, dont une prolongation de trois mois de l'aide forfaitaire apportée aux secteurs du tourisme, de la culture, de l'événementiel et de la pratique sportive.

*« Depuis le début de la crise sanitaire, la Métropole Européenne de Lille fait preuve d'écoute, de proximité, de réactivité et d'ambition pour accompagner les acteurs économiques, notamment les plus fragilisés, afin de les aider à faire face à la crise sanitaire. Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin pour rester mobilisés sur le long terme avec des solutions toujours plus adaptées à leurs besoins. C'est l'objectif de ce Fonds de rebond renforcé, pierre angulaire du plan de relance métropolitain, par lequel la MEL affirme sa mobilisation sans faille pour faire face ensemble aux effets de cette crise sanitaire. »* déclare Bernard Haesebroeck, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille en charge de l'Economie et Emploi, Recherche et enseignement supérieur.

**Un Fonds de rebond de 20 M€ et un fonds d'avances remboursables de 6,6 M€ pour l'économie de proximité**

Le Fonds de rebond a pour ambition d'accompagner les reprises d'activités ou de soutenir les activités les plus durement fragilisées (les entreprises qui ont perdu plus de 40% de leur chiffre d'affaires par rapport à 2019). Il prend en charge l'équivalent de 3 mois de loyers à hauteur maximum de 1 500 € et peut aussi être accordé sous la forme d'une aide forfaitaire de solidarité jusqu'à 20 000€ selon le nombre de salariés.

Ce Fonds vient aider prioritairement les quatre filières les plus touchées, stratégiques pour la Métropole, et qui bénéficient d'un soutien adapté à leurs caractéristiques :

- **L'économie de proximité** (commerçants, artisans et les services aux habitants avec vitrines),
- **L'économie du tourisme et de l'événementiel,**
- **Les secteurs agricoles et horticoles,**
- **Les micro-activités productives, secteurs de l'industrie ou de services à l'industrie.**

Le « Fonds de Rebond », en lien avec les dispositifs communaux déjà mis en œuvre, repose sur une plateforme dématérialisée mise à disposition des entreprises. Une **charte d'engagement** est mise en place pour chaque entreprise bénéficiaire pour l'accompagner durablement et l'aider à préparer son avenir.

Le « Fonds de Rebond » constitue le premier étage d'un dispositif complet de soutien aux entreprises les plus fragiles. **Il se complète d'un dispositif d'avances remboursables, cofinancé par la MEL, la Région Hauts-de-France et la Banque des Territoires (6,6 M€) dédié aux entreprises ou associations de moins de 10 salariés.** Les bénéficiaires pourront recevoir de 5 à 30 000€ remboursables sur 3 à 4 ans (dont 12 mois de différés). Ce volet, basé sur le dispositif « Covid Relance » permet aux entreprises dont les difficultés persistent de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire.

Depuis mars 2020, les conseillers entreprise de la MEL ont géré près de 25 000 appels et près de 1 400 entreprises ont déjà bénéficié de 3,2 M€ de subvention.

### **Un Fonds de rebond amplifié pour un soutien maximal à l'activité et l'emploi sur le territoire**

Les élus métropolitains ont adopté ce jour un renforcement du Fonds de rebond. Il répond à trois objectifs :

- 1. Élargir les cibles pour soutenir plus massivement l'emploi** : le Fonds de rebond **s'étend désormais à l'ensemble des entreprises ou associations jusque 19 salariés.** Pour les secteurs les plus touchés par la crise : **le tourisme, l'événementiel et la pratique sportive, les secteurs agricoles et horticoles, les entreprises jusqu'à 19 salariés peuvent prétendre à une aide de 3 500€/mois sur les mois couverts par le Fonds de rebond.**
- 2. Élargir la cible de l'économie de production** : pour soutenir et renforcer la production locale, **la MEL permet dorénavant à l'ensemble des entreprises et associations jusqu'à 49 salariés à vocation économique, ayant pour activité principale la prestation de services dédiés aux services à l'industries, production et micro activités productives** (sous-traitance, maintenance, entretien des machines, bureaux d'étude...) **de bénéficier du Fonds de rebond.** Ils peuvent prétendre à une aide à hauteur de 6 000€/mois sur 3 mois (mars à juin 2020).
- 3. Prolonger de trois mois les aides aux secteurs du tourisme, de la culture et de l'évènementiel** : ces secteurs étant les plus impactés par la crise sanitaire, **la MEL ouvre le Fonds de rebond aux activités liées à la culture et aux pratiques sportives et prolonge de trois mois supplémentaires l'aide forfaitaire proposée par le Fonds de rebond pour couvrir les mois de juin, juillet et août 2020.**

Enfin, **la MEL intègre au Fonds de rebond les associations à vocation économique** qui contribuent, au même titre que les entreprises, au dynamisme de l'économie de proximité du territoire. Elles pourront bénéficier d'une aide, selon les mêmes critères d'éligibilité que pour les TPE, pour les accompagner dans leur reprise d'activité.

#### **À propos de la MEL**

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](https://www.lillemetropole.fr) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

[www.lillemetropole.fr](https://www.lillemetropole.fr)  @MEL\_Lille  @metropoledelille

#### **Contact presse**

Charlotte Roussel

[croussel@lillemetropole.fr](mailto:croussel@lillemetropole.fr)

03 20 21 67 82